



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017

Nom commercial: Primaire d'accrochage en spray

Date de révision: 22.02.2017

Valable à partir de: 01.03.2017

Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **Primaire d'accrochage en spray**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Utilisation de la substance/du mélange:

Séchage rapide, facilement applicable, apprêt bitumineux contenant du solvant.

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur des utilisations [SU]

SU 19: Bâtiment

Catégories de produits [PC]

PC 1: Adhésifs, scellants

PC 9: Revêtements et peintures, matières de charges, mastics, diluants

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC 10b: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à forte libération ou rejet intentionnel (y compris le traitement abrasif)

Catégories d'articles [AC]

AC 0: Autres produits:

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prodo SA

Rue / Case postale

Route de l'Industrie 78

Désignation du pays / Code postale / Ville

CH-1564 Domdidier

Téléphone / Télécopie

+41 (0) 26 676 92 00 / +41 (0) 26 676 92 09

Contact pour renseignements techniques

Laboratoire CTW

Téléphone / e-mail

+41 (0) 61 467 65 60 / e-mail: paul.waldvogel@ctwmutter.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, CH-8028 Zürich, +41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégé: **145**



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017 Nom commercial: **Primaire d'accrochage en spray**
Date de révision: 22.02.2017
Valable à partir de: 01.03.2017
Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Système de classification:

La classification correspond aux listes actuelles CE, celles-ci étant toutefois complétées par des informations tirées de la littérature spécialisée et livrées par la société.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon les directives CEE:

Tenir compte des mesures de précaution usuelles lors de l'utilisation de produits chimiques.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS09



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

Indications de dangers

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications de sécurité

- P102** À conserver hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P331 NE PAS faire vomir.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

CE-N°:	% (en poids)	GHS-Piktogrammes	Indications de dangers
white spirit 927-241-2	50 - 55	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09	EUH066



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017

Nom commercial: Primaire d'accrochage en spray

Date de révision: 22.02.2017

Valable à partir de: 01.03.2017

Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.

Après inhalation:

Fournir de l'air frais.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Appliquer une pommade grasse.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux avec les paupières ouvertes avec beaucoup d'eau, puis immédiatement consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Ne rien donner à manger ou à boire.

L'auto-protection du premier sauveteur:

Aider: Faites attention à l'auto-protection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses conduit à des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, Cloquage, la dermatite etc. noter Vomissements Aspiration.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés: de l'eau à grand jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Forte production de suie. Monoxyde de carbone oxydes d'azote (NO_x), Dioxyde de soufre (SO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection complets y compris un appareil respiratoire autonome.

5.4 Conseils supplémentaires

Recueillir l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ventiler complètement les locaux concernés. Fermer les fuites, sans pour autant courir de risque.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017

Nom commercial: Primaire d'accrochage en spray

Date de révision: 22.02.2017

Valable à partir de: 01.03.2017

Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Ne pas rejeter dans le sous-sol / sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour confinement:

Utiliser un matériau absorbant approprié: Sable universel, sciures, liant universel.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation: Voir la section 7

Équipement de protection individuelle: voir Section 8

Élimination: voir l'article 13

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations pour la manipulation:

Conserver le récipient bien fermé. Protéger de la lumière du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. Non recommandé pour une utilisation à grande échelle à l'intérieur.

Précautions contre l'incendie:

Des vapeurs peuvent former avec l'air des mélanges explosifs. Prendre des mesures de protection contre les décharges électrostatiques. Éliminer les sources d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures visant à empêcher la formation d'aérosols et de poussières:

Assurer une aération suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Précautions pour l'environnement:

Protéger les puits et canalisations de toute infiltration du produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Protéger de la lumière du soleil.

Classe de stockage: 3 - Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Aucune autre indication, voir chapitre 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017

Nom commercial: **Primaire d'accrochage en spray**

Date de révision: 22.02.2017

Valable à partir de: 01.03.2017

Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage:

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau:

Choisir les gants de protection chimique en fonction de la concentration et quantité des substances dangereuses et des lieux de travail spécifiques. Matériau approprié: NBR (caoutchouc nitrile) FKM (Fluoro caoutchouc)

Protection respiratoire:

Ne pas utiliser le produit dans des conditions de mauvaise ventilation, ou porter un masque de protection avec un filtre à gaz approprié. (Type A1 selon la norme EN 14387)

Autres précautions:

Porter un vêtement de protection approprié.

Limitation et contrôle de l'exposition de l'environnement:

Aucune donnée disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Aspect:	liquide
Couleur:	noir
Odeur:	aromatique
Valeur du pH à 20 °C:	non applicable
Point/plage d'ébullition:	> 150 °C (ASTM D-1078)
Température de décomposition:	non déterminé
Point d'éclair:	> 30 °C (EN22719)
Température d'inflammation:	non déterminé
Limites d'inflammabilité supérieur/inférieur ou limites d'explosion:	0,67 – 6,4 Vol-%
Pression de vapeur à 20 °C:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité à 20 °C:	0,86 - 0,88 g/cm ³
Point de fusion / congélation:	non applicable
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:	insoluble
Viscosité, tranche 4mm 20 °C:	> 15 s DIN ISO 2431
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017 Nom commercial: Primaire d'accrochage en spray
Date de révision: 22.02.2017
Valable à partir de: 01.03.2017
Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est conservé à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de stockage et de manipulation conforme, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes et de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en cas d'utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Rat: DL50: > 5000 mg / kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Lapin: DL50: > 4 ml / kg

Toxicité aiguë par inhalation:

Rat: CL50: > 13.1 mg / l (4h)

Corrosion / irritation de la peau:

Légèrement irritant mais pas décisif la classification. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Lésion oculaire / irritation:

Légèrement irritant

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:

Non sensibilisant.

Mutagenicité des cellules germinales:

Aucune indication de Mutagenicité sur cellules germinales humaines existante.

Cancérogénicité:

Aucune preuve de cancérogénicité chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication de toxicité pour la reproduction humaine existante.

Danger en cas d'aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017

Nom commercial: **Primaire d'accrochage en spray**

Date de révision: 22.02.2017

Valable à partir de: 01.03.2017

Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation probable

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune mobilité donnée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance dans le mélange ne répond pas aux critères PBT / vPvB sous REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Élimination du produit / emballage

Code de déchets / Désignation des déchets VeVA

Code de déchet:

08 04 09 *	Inclure colles et mastics contenant des solvants organiques ou d' autres substances dangereuses
------------	---

*L'élimination est réglementée.

Code de déchets d'emballage:

08 04 09 *	Inclure colles et mastics contenant des solvants organiques ou d' autres substances dangereuses
------------	---

*L'élimination est réglementée.

Solutions de gestion des déchets

Élimination appropriée / emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être recyclés.

Emballages non nettoyés: Élimination conformément aux prescriptions des autorités locales.

Informations supplémentaires:

Ces chiffres clés sont attribués en fonction des utilisations les plus courantes de ce matériau, ainsi la formation de polluants dans l'application réelle peut être négligée.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017 Nom commercial: **Primaire d'accrochage en spray**
 Date de révision: 22.02.2017
 Valable à partir de: 01.03.2017
 Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

14. Informations relatives au transport

transport terrestre (ADR/RID)	Le transport fluvial (ADN)	Maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU			
1993	1993	1993	
14.2 Description des marchandises			
Liquide inflammable, N.S.A.	Liquide inflammable, N.S.A.	Liquide inflammable, N.S.A.	
14.3 Classe			
			
14.4 Group d'emballage			
III	III	III	
14.5 Dangereux pour l'environnement			
		 POLLUANT MARIN	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ) Code danger (Kemler) 30 Code de classification F1 Tunnel restriction code D/E Remarque:	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ) Code de classification F1 Remarque:	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ) EmS-Nr. F-D; S-U Remarque:	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ) Remarque:

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 21.02.2017 Nom commercial: Primaire d'accrochage en spray
Date de révision: 22.02.2017
Valable à partir de: 01.03.2017
Version: 1 Remplace la Version: -

FDS-No.: F08683

15. Information réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation pour la substance ou du mélange

règles de l'UE:

Aucune donnée disponible

Les réglementations nationales

Réglementation sur la protection contre les accidents majeurs

Remarque:

Non soumis à la réglementation sur les accidents majeurs.

Ordonnance sur la sécurité industrielle et la santé

Inflammable

Instructions techniques sur la qualité de l'air

Classe 1:

III

Classe de danger pour l'eau

2 - mise en danger de l'eau claire

Description:

Polluant pour l'eau (WHC 2)

Valeur COV (en g/L): <450

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances au moment de l'impression.

Les informations de la fiche de données de sécurité du produit sont des conseils pour la manipulation, le stockage, le traitement, le transport et l'élimination de ce produit. Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits. Sauf indication contraire explicite, dès lors que le produit est mélangé, transformé avec d'autres matériaux ou subit un traitement, les spécifications de cette fiche de données ne peuvent pas s'appliquer au nouveau produit obtenu. Pour plus d'informations se référer à notre site internet.

Service établissant la fiche technique

Cf. service chargé des renseignements

Abréviations et acronymes:

- ADR:** Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
- IATA:** International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
- GHS:** Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
- CLP:** Classification, Labelling and Packaging (Classification, Étiquetage, Emballage) (Règlement CE No. 1272/2008)
- GefStoffV:** Gefahrstoffverordnung (Règlement allemand sur les substances dangereuses) (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)